

Modalités de dépôt des demandes de titres de séjour - préfecture de Nanterre

(MAJ - le 17 juillet 2018)

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR	
SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET	
<p>⇒ Passeports-talents (et familles) : 1^{ère} demande avec VISA</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p>	<p><u>Etape 1</u> : prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11025</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en cabine 9 ou 10 pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ Visiteur</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11803</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ Etudiant Stagiaire</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/4129</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
RENDEZ-VOUS SUR PLACE	
<p>⇒ Entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir, le jour du rendez-vous, vous sera remise.</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet, en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous, sans prendre de ticket.</p>
<p>⇒ Les autres titres de séjour, sauf ceux cités plus haut</p>	<p><u>Etape 1</u> : Venir en préfecture pour prendre un rendez-vous. Une liste des pièces à fournir vous sera remise.</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en salle 2 sans faire la file d'attente pour le dépôt du dossier complet</p>
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Union Européenne et membre de famille UE</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p>
<p>⇒ Retraité</p>	<p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du</p>

	<p>séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p>Pour consulter la liste des pièces : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>
CHANGEMENT DE STATUT	
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Changement de statut d'étudiant vers salarié/ travailleur temporaire ou passeport talent salarié qualifié</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p>Pour consulter la liste des pièces : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>
RENDEZ-VOUS SUR PLACE	
<p>⇒ Changement de statut d'étudiant vers entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir vous sera remise.</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous, sans prendre de ticket.</p>
<p>⇒ Changement de statut vers passeports-talents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale 	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir vous sera remise.</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet en cabine 9 ou 10 le jour du rendez-vous, sans prendre de ticket</p>
RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR	
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Titres de séjour portant la mention vie privée et familiale <u>sauf conjoint de français et parent d'enfant français</u></p> <p>⇒ Retraité</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers- 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p>Pour consulter la liste des pièces : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>

RENDEZ-VOUS SUR PLACE	
⇒ Parent d'enfant français	<p><u>Etape 1</u> : Venir en préfecture pour prendre un rendez-vous. Une liste des pièces à fournir vous sera remise.</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en salle 2 sans faire la file d'attente pour le dépôt du dossier complet</p>
SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET	
⇒ Conjoint de français	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11797/4</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec son conjoint et la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p> <p>NB: présenter 3 justificatifs différents de vie commune sur les 3 derniers mois, soit un justificatif différent par mois (exemple : 1 facture d'edf mois1, 1 relevé de compte mois 2 et 1 facture internet mois 3)</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier », annexée à la liste nationale.</p>
⇒ Union Européenne et membre de famille UE (hors carte de 10 ans et hors carte de résident permanent)	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11803</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
⇒ Visiteur	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11803</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
⇒ Salarié/Travailleur temporaire	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/9489</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>
⇒ Etudiant Stagiaire	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/4129</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>

<p>⇒ Entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11776/4</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ Autorisation provisoire de séjour Pour étudiant en recherche d'emploi, après un master ou une licence professionnelle</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11658</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour dépôt du dossier complet</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier » annexée à la liste nationale.</p>
<p>⇒ Passeports-talents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11776/4</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ uniquement titres de séjour de 10 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - carte de résident (CR et RLD-UE) - certificat de résidence algérien - UE et membres de famille UE - carte de résident permanent 	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11307</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>
OPERATIONS DIVERSES	
SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET	
<p>⇒ Modification d'adresse ou d'état-civil Quel que soit le titre de séjour</p> <hr/> <p>Si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de modification ne sera pas prise en compte.</p> <p>Il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour.</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11296</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>

<p>⇒ Biométrie – prise des empreintes digitales par suite d’une convocation préalable de la préfecture</p> <p>Toute demande effectuée sans convocation préalable ne sera pas prise en compte.</p> <p>Votre dossier devra comporter l’ensemble des pièces mentionnées dans l’annexe jointe à la convocation. À défaut, aucun récépissé ne sera délivré.</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11681</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>
RENDEZ-VOUS SUR PLACE	
<p>⇒ Duplicata en cas de perte ou de vol Quel que soit le titre de séjour</p> <hr/> <p>Si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de duplicata ne sera pas prise en compte. Il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour.</p>	<p>Venir en préfecture sans rendez-vous (prendre un ticket) en se présentant au point-information</p> <p>Dépôt du dossier complet au guichet</p>
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Titres enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre d’identité républicain - Document de circulation pour étranger mineur 	<p>Par voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception) ou par la boîte à lettre du point d’information de la préfecture (attention preuve de l’envoi non établie dans le cas second cas)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l’intégration-Bureau du séjour des étrangers- 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>